

LE PACK AGENTS COMMERCIAUX by **FNAIM**



| AGIR POUR LE LOGEMENT |



2020



PROTECTION



ÉQUIPEMENT



FORMATION

ÉDITO

« Nous souhaitons être aux côtés de l'ensemble des professionnels du secteur afin qu'aucun métier ne soit oublié. »



La Fédération Nationale de l'Immobilier s'attache à défendre tous les professionnels de l'immobilier, du patron d'entreprise à l'agent commercial, qui l'accompagne dans le succès de son entreprise.

Ainsi, en complément des produits et services qu'elle propose déjà à ses agences adhérentes, la FNAIM a souhaité vous donner l'accès à une sélection d'offres négociées avec des sociétés de référence dans leurs domaines, adaptée à vos besoins.

N'hésitez pas à contacter nos partenaires pour plus d'informations, et à leur indiquer l'agence FNAIM avec qui vous collaborez afin de bénéficier de leurs tarifs privilégiés.

Nous vous invitons également à vérifier avec votre agence FNAIM si vous êtes renseigné à ce jour dans notre base afin de recevoir directement vos offres dédiées.

Confraternellement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. M. Torrollion'.

Jean-Marc TORROLLION,
Président de la FNAIM



SOMMAIRE



PROTECTION

 GALIAN P.4

 AG2R LA MONDIALE P.6



ÉQUIPEMENT

 SFR BUSINESS P.8

FULL ACE  P.9



FORMATION

 P.10
ESi
ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DES PROFESSIONNELS



► DES SOLUTIONS D'ASSURANCE POUR SÉCURISER ET SOUTENIR VOTRE ACTIVITÉ

GALIAN, acteur indépendant créé par et pour les professionnels de l'immobilier, a pour mission d'accompagner les agents immobiliers, gérants d'immeubles et syndics de copropriétés. Avec plus de 50 ans d'expérience et plus de 10 500 clients-sociétaires, GALIAN sécurise le développement de vos activités et base son accompagnement sur une offre de produits et services adaptée régulièrement.

LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE



**85€/an
+ 20€ de frais**

Contactez-nous pour connaître le détail des garanties proposées.

LES + POUR MOI

- Je choisis un partenaire reconnu afin de me conformer à mes obligations légales de responsabilité civile professionnelle. Je suis ainsi couvert pour les sinistres qui mettent en jeu ma responsabilité.
- Exerçant exclusivement ou non, je bénéficie d'une couverture optimale en cas de faute professionnelle.
- Le contrat GALIAN me propose des garanties sur mesure pour mon activité.
- Je suis garanti au titre des conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle et de la Responsabilité Civile Exploitation auxquelles je peux être exposé dans l'exercice de mon activité.
- Je suis accompagné par une équipe d'experts métier, spécialisée en responsabilité civile professionnelle, et je peux suivre des formations pour prévenir le risque de mise en cause de ma RCP.

Plus concrètement,

Un agent commercial a omis d'établir le diagnostic d'assainissement des eaux. Or, le bien sous promesse de vente est mal raccordé. Son omission est couverte par la RCP AGENT COMMERCIAL.

Suite à la perte des clés du bien confié à la vente par un agent commercial, le client est obligé de changer l'ensemble des serrures. La prise en charge a été effectuée grâce au contrat RCP AGENT COMMERCIAL.

MON ACCOMPAGNEMENT PAR GALIAN

- GALIAN vous propose des garanties adaptées à votre activité.
- GALIAN met à votre disposition une équipe dédiée, spécialisée en responsabilité civile professionnelle.

LOI ALUR : La Loi Alur du 24 mars 2014 impose aux agents commerciaux de contracter une assurance contre les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile professionnelle.

LA SANTÉ ET LA PRÉVOYANCE



GALIAN, partenaire des professionnels de l'immobilier, a négocié pour vous une couverture Prévoyance/Santé sur mesure dédiée aux agents commerciaux.

UNE OFFRE SOUPLE QUI S'ADAPTE À VOS BESOINS

LES + POUR MOI

Santé

- 4 niveaux de garanties responsables avec 2 options non responsables pour atteindre les meilleurs niveaux de remboursements du marché
- **Des services premium** : assistance, téléconsultation médicale 24h/24 via medecindirect.fr, accès au réseau de soins ITELIS (tarifs négociés, offre sans reste à charge), accès aux conseils de professeurs de médecine en complément de votre médecin via deuxiemeavis.fr..

Prévoyance

- 2 niveaux de garanties intégrant des garanties décès (doublé en cas d'accident), incapacité/invalidité, obsèques...
- En option : rente d'éducation et rente de conjoint

MON ACCOMPAGNEMENT PAR GALIAN

- 1 interlocuteur dédié de la mise en place à la gestion de vos contrats au quotidien
- Une équipe « premium » pour la gestion de vos remboursements (ligne directe, délais courts...)
- Une application mobile performante

DES AVANTAGES

- Des tarifs en âge à l'adhésion
- Un contrat éligible Madelin : les cotisations sont déductibles du bénéfice ou du revenu imposable
- Aucun délai de carence appliqué
- Des économies grâce au réseau de soins Iteris : pas d'avance de frais, tarifs négociés (jusqu'à 40 % d'économie en optique)

Plus concrètement,

Nicolas 34 ans avec un revenu annuel de 40 000€
Sa cotisation prévoyance sur le 1^{er} niveau sera de 47,64€/mois (déductible MADELIN).
En cas de décès, la famille de Nicolas percevra 60 000€ en plus du capital versé par le régime obligatoire.
En cas d'arrêt de travail, il percevra 109,58€ par jour (sous déduction du régime obligatoire).

Tarifs identiques
quelle que soit la
zone de résidence

CONTACT

Tél. : 0806 800 888

puis taper 2 (numéro non surtaxé)

E-mail : direction.commerciale@galian.fr

www.galian.fr



AG2R LA MONDIALE

► AMÉLIOREZ VOS REVENUS À LA RETRAITE

UNE SITUATION ACTUELLE PRÉCAIRE

- Le temps de travail diminue
- L'espérance de vie augmente
- La démographie française est déséquilibrée
- Vos revenus dépendent de commissions

L'écart entre retraités et cotisants ne cesse de se réduire, entraînant un déséquilibre des régimes de retraite obligatoire.



DES SOLUTIONS EXISTENT : UN SAVOIR-FAIRE À VOTRE DISPOSITION

Face à cette situation, il est indispensable de vous préoccuper de votre retraite à titre individuel.

Un entretien d'une heure environ avec un conseiller pour vous apporter des réponses précises aux questions que vous devez vous poser :

- Sur quel niveau de revenus pourrez-vous compter lorsque vous prendrez votre retraite ?
- Quels sont les dispositifs permettant de l'améliorer ?
- Sur quels avantages fiscaux pouvez-vous vous appuyer pour mieux préparer votre retraite ?

EXEMPLE

Thomas, 40 ans, professionnel de l'immobilier, marié, 2 enfants

- Revenu annuel net actuel : 51 000 €
- Revenu annuel net à la retraite : 23 469 €

Soit une baisse de - 54 %

Simulation réalisée selon les régimes en vigueur au 5 mai 2019 pour un professionnel de l'immobilier de 40 ans, de sexe masculin, avec un revenu net annuel de 51 000 €. Versements annuels de 7 650 € effectués sur un contrat Retraite Professionnels en fiscalité loi Madelin. Âge de départ en retraite : 65 ans. Date d'effet du contrat : 05/05/2019. Rémunération nette de 3,00 % en gestion par horizon. Frais sur versement : 3,90 %. Sans indexation de la cotisation. Hors prélèvements sociaux. Rente annuelle de 8 420 €, soit 168 400 € de revenus complémentaires après 20 années de retraite.



Avec AG2R LA MONDIALE, vous pouvez améliorer votre niveau de vie à la retraite dans un cadre fiscal avantageux.

**Bilan retraite
OFFERT**
d'une valeur de 1 000€*

CONTACT

Prise de rendez-vous au 0970 808 808
(numéro non surtaxé)

<https://bit.ly/AG2RLM>

Précisez le N° adhérent FNAIM de l'agence avec qui vous travaillez

À la **Fédération Nationale de l'Immobilier**, nous défendons **chaque jour** nos entreprises et obtenons des **victoires décisives** pour la profession.



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

-  Défense de 8 propositions de relance pour le logement
-  Négociations sur la proposition de loi Nogal
-  Modification d'ordonnances liées au Covid-19



La FNAIM, 1^{ère} Communauté des professionnels de l'immobilier en action

Formation • Juridique • Imprimés • Annonces • Offres Partenaires



www.facebook.com/fnaim



www.twitter.com/FNAIM



www.linkedin.com/company/fnaim



www.youtube.com/FNAIMnews



www.fnaim.fr

SFR BUSINESS

► **TÉLÉPHONIE MOBILE**
 ► **SOLUTION MULTISERVICE**
 ► **ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE**



FIBRE

SOLUTION MULTISERVICE OFFRE BOX BUSINESS

Un accès Internet Très Haut Débit via la Fibre⁽¹⁾ SFR jusqu'à 1Gbit/s. Une ligne téléphonique avec appels illimités⁽²⁾. Une adresse IP fixe.

Des services adaptés aux spécificités des entreprises :

Un wifi privé/invité. Une adresse IP fixe supplémentaire à la demande. Un pare-feu intégré. Des services de téléphonie avancés (annonce d'accueil personnalisée, renvois d'appels programmés...)

TARIF PRÉFÉRENTIEL

SOLUTIONS À PARTIR DE

45,50€
HT/LIGNE /MOIS(3)

INSTALLATION SUR SITE PAR UN TECHNICIEN SFR

4G

SOLUTION TÉLÉPHONIE & INTERNET PRÊTE À L'EMPLOI OFFRE BOX 4G

INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT
Forfait 4G+ confort, maîtrise ou illimité
Connexion Wifi & filaire

LIGNE TÉLÉPHONIQUE ILLIMITÉE
Fixe et Mobile en France + fixes vers 54 pays avec 1 n° fixe + tous les services PRO inclus

ÉQUIPEMENTS FOURNIS
Routeur 4G+ et téléphone DECT disponible à l'achat à partir de 1€

TARIF PRÉFÉRENTIEL

SOLUTIONS À PARTIR DE

35€
HT/LIGNE /MOIS(3)

AUCUNE INSTALLATION, PRATIQUE À DÉPLACER



TÉLÉPHONIE MOBILE OFFRE PERFORMANCE

Appels voix, SMS, MMS illimités vers et depuis la France et l'Europe**. Data mobile 20Go en France et Europe. Appels 4G, appels WiFi, data 4G, usages modem, SFR répondeur+

TARIF PRÉFÉRENTIEL

17,90€
HT /MOIS*

PRIX CATALOGUE
39€ HT/MOIS



OFFRE PREMIUM pour 7€ de +

avec forfait data illimité France + 50Go Europe /Amérique du nord !

soit **24,90€**
HT /MOIS

au lieu de 55€ (prix catalogue)

Forfait Performance
à **PRIX FNAIM**

à partir de
17,90 HT/mois*

CONTACT

E-mail : lead-ccr@sfr.com

Précisez le N° adhérent de l'agence FNAIM avec qui vous travaillez avec votre N° SIRET ou RSAC

* Sous conditions d'engagement 24 mois avec mobile subventionné. ** Union Européenne, DOM, Suisse, Andorre. (1) Accès de type FTTH. (2) Appels illimités en France (fixe et mobile) et à l'international vers une liste de destinations définies. (3) Le tarif s'entend Hors Taxes. Offre soumise à un engagement de 36 mois, disponible sous conditions d'éligibilité technique.

LA BOUTIQUE FULL IMMO

FULL ACE, partenaire FNAIM, vous présente FULL IMMO, le site d'objets et de vêtements d'image dédié aux adhérents FNAIM.

La sélection FULL IMMO, grâce à un **très large choix de produits personnalisables** incontournables, vous permettra d'atteindre vos objectifs de communication.



LES + FULL ACE

- **Service commercial à votre écoute** du **lundi au vendredi** de **9h à 12h00** et de **14h à 17h**
- **Validation des BAT** des maquettes graphiques en amont des lancements de production
- **Paiement après BAT** avec lien de paiement sécurisé
- **Livraisons EXPRESS** et **fabrication sur-mesure** possibles

-10%
de réduction
avec le code **FNAIM10**
avant de valider votre panier

CONTACT

Service commercial
Tél. : 06 45 42 30 59
E-mail : contact@full-immo.fr
<https://full-immo.fr>



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE L'IMMOBILIER

Depuis 2014, l'École Supérieure de l'Immobilier, fondée par la FNAIM, dispense des formations initiales et continues pour développer les compétences des professionnels.



Commandez vos formations sur

www.groupe-esi.fr

UN CATALOGUE DE FORMATIONS RICHE :

- ▶ + de 500 formations professionnelles
- ▶ 350 en salles et 150 en digital learning

LES AVANTAGES :

- ▶ Inscription et paiement en ligne
- ▶ Attestation, facture, feuille d'émargement
- ▶ Des tarifs privilégiés

EXEMPLES DE FORMATIONS :

DIGITAL LEARNING

« Déontologie
et immobilier »

🕒 2H

75€ au lieu de ~~125€~~

INTER ENTREPRISE

« Rentrer plus de mandats
exclusifs pour vendre plus »

🕒 8H

220€ au lieu de ~~320€~~

INTER ENTREPRISE

« Clients difficiles : gérer
les situations de conflits »

🕒 8H

220€ au lieu de ~~320€~~

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE L'IMMOBILIER, C'EST



35 000
professionnels formés/an



1 600
sessions/an

Au même titre que les titulaires
de cartes professionnelles,
**les agents commerciaux doivent
effectuer 42h de formation
tous les 3 ans.**

CONTACT

Tél. : 01 71 06 30 30

E-mail : fcontinue@fnaim.fr

Inscription en ligne :

www.groupe-esi.fr

LA FNAIM : LES DATES CLÉS



◆ Depuis 1946, la FNAIM a participé à tous les débats concernant l'immobilier et la politique du logement.

1948

La loi du 1^{er} juillet régleme les rapports entre propriétaires bailleurs et locataires pour réguler l'augmentation des loyers.

1965

La loi du 10 juillet fixe le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

1970

La loi Hoguet définit les conditions d'exercice des activités relatives aux agents immobiliers.

1982

La loi dite « Quilliot » est la première loi à encadrer les rapports locatifs dans le cadre d'un bail d'habitation.

1989

La loi du 6 juillet 1989 vise à améliorer les rapports locatifs, et regroupe l'ensemble des droits et devoirs qui s'appliquent aux locataires et propriétaires dans le cadre d'une location.

1995

Mise en place du prêt à taux zéro.

1996

La loi Carrez institue l'obligation de mentionner la superficie de la partie privative dans les avant-contrats et contrats de vente.

1998-1999

Baisse des droits de mutation passant de 7% à 4,80%.

2001

La loi Solidarité et Renouveau Urbain (SRU) instaure un délai de rétractation applicable à toutes les transactions.

2004

Création de l'École Supérieure de l'Immobilier et obligation de 2 jours de formation pour les adhérents de la FNAIM.

2005

Création du Code d'Éthique et de Déontologie et instauration du Comité d'Éthique et de Déontologie.

2010

La FNAIM intègre le Plan bâtiment du Grenelle 2 de l'Environnement, et lance son « Objectif 100 000 logements éco-rénovés ».

2011

La FNAIM obtient le doublement du PTZ dans l'ancien, en faveur de l'acquisition de logements éco-performants.

2014

Dans le cadre de la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) promulguée en mars, la FNAIM

obtient satisfaction sur l'obligation de formation pour tous les professionnels de l'immobilier, la composition du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI)

et de la carte S pour les syndics de copropriété, les honoraires de location et la sauvegarde du mandat exclusif.

La loi Pinel réforme le statut des baux commerciaux.

La loi « Hamon » renforce la protection des consommateurs, en portant le délai de rétractation à 14 jours en cas de prestations de services « hors établissement » ou « à distance ».

2015

La FNAIM obtient la reconnaissance pour l'agent immobilier d'un droit à dommages et intérêts si son client ne respecte pas ses obligations dans le cadre d'un mandat de vente ou de location.

2016

Création du site Bien'ici, 1^{er} portail des professionnels de l'immobilier.

2018

Obtention de la reconnaissance des titres d'agent immobilier, de syndic et d'administrateur de biens dans le cadre de la loi ELAN.

Pour en savoir plus sur la FNAIM,
rendez-vous sur fnaim.fr





www.fnaim.fr



www.facebook.com/fnaim



www.twitter.com/FNAIM



www.linkedin.com/company/fnaim



www.youtube.com/FNAIMnews

www.fnaim.fr

FNAIM - 129, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75 407 PARIS cedex 08 - Téléphone : 01 44 20 77 00 - FNAIM est une marque déposée et protégée auprès de l'INPI - N° SIRET : 775 698 087 000 19 - Toute reproduction est interdite sauf avec accord de la FNAIM (article L111-1 et s et L335-2 et s du CPI) - Date de mise à jour : Juillet 2020